

## L'eau, source de conflits dans le Marais poitevin



Le site de la future retenue d'eau, à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres), le 31 octobre. Y BONNET POUR « LE MONDE »

Éric Collier

**Au cœur des Deux-Sèvres, la création de bassins géants, en prévision de la saison sèche, suscite la colère de certains habitants et des militants écologistes, qui y voient l'emprise d'une « agriculture industrielle »**

MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON (DEUX-SÈVRES) - envoyé spécial

**L**a plaine, la plaine, la plaine... Jamais le paysage ne prend de hauteur dans l'est du Marais poitevin, où s'étendent de vastes cultures, à peine découpées par de rares haies ou des fossés. Peu de relief, peu d'obstacles naturels, un rêve d'agriculteur. En cette fin d'octobre, la végétation a viré fauve, le temps des moissons tire à sa fin, seuls quelques pieds de maïs se dressent encore du côté de Mauzé-sur-le-Mignon, dans les Deux-Sèvres. Et au milieu coule une rivière. Coule ? Coulait ? Comment s'imaginer, en contemplant le mince filet d'eau qui se faufile à la sortie de la commune, que l'automne vient d'arriver ?

Le Mignon, c'est le joli nom du cours d'eau, s'écoule là, à une allure de souffreteux, pour le plus grand déplaisir des sociétés de pêche locales. « *Si nous voulons vendre des cartes de pêche, il faut de l'eau dans les rivières toute l'année, comme c'était le cas avant les années 1990* », proteste Jean-Michel Grignon, 78 ans, président de la fédération départementale de pêche des Deux-Sèvres.

« *Avant les années 1990* », c'est-à-dire avant que l'impact des cultures intensives de maïs sur le système hydrologique local ne soit visible à l'œil nu et que les nappes phréatiques ne soient menacées d'épuisement dans le Marais poitevin, la deuxième plus grande zone humide de France, après la Camargue. Avant que les cultivateurs du coin ne sollicitent des sourciers, creusent des forages chez eux et appliquent le principe « *c'est ma terre, c'est mon eau* » pour arroser à volonté leurs maïs, très gourmands en été, au moment où la ressource est naturellement plus rare. Avant que ces agriculteurs, séduits par ce qui apparaissait encore comme le progrès, ne soient plus appelés que « *les irrigants* », pas forcément un compliment. « *Les débuts de l'irrigation, dans les années 1980, sans aucun encadrement, ont transformé nos champs en gruyère et nos rivières en sentiers de randonnée* », résume Joëlle Lallemand, présidente de l'Association de protection, d'information et d'études de l'eau et de son environnement (APIEEE).

### Gigantesques cratères

Depuis, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a érigé la ressource en bien commun. Des compteurs ont été installés sur les forages des agriculteurs, les volumes prélevés ont été contrôlés et réduits, mais pas au point de régler le sujet de la juste utilisation de la ressource, aggravé, là aussi, par le changement climatique. Si le niveau annuel des précipitations est assez constant, sa « *distribution temporelle* » pose problème, explique Alain Dupuy, professeur d'hydrogéologie à l'Institut national polytechnique de Bordeaux.

Il pleut davantage pendant les mois d'hiver et moins le reste du temps. D'où l'émergence d'une solution, déjà mise en œuvre chez les voisins vendéens : creuser de gigantesques cratères recouverts d'une bâche, ou géomembrane, afin de stocker les eaux d'hiver pour les utiliser à la saison sèche. Des « *retenues de substitution* » pour les ingénieurs qui les ont conçues, des « *mégabassines* » pour les habitants et militants qui reprochent notamment à ce système de stockage d'« *accaparer l'argent public* », d'encourager « *une agriculture industrielle* » et de mettre en danger le capital commun d'eau potable.

En quelques années, le sujet a pris une importance considérable dans cette zone de marais où la gestion de l'eau a toujours été au centre des débats et souvent source de conflits. « *Ce combat, c'est "la" lutte du Poitou-Charentes*, confie Julien Le Guet, l'un des porte-parole du collectif Bassines non merci, tandis qu'il mène sa barque à travers les méandres de la Venise verte, près d'Arçais. *Il existe ici un attachement et un rapport à l'eau assez uniques. On est passé d'une situation où elle était si abondante qu'il a fallu la contrôler et la domestiquer pour mettre la zone en culture, à une situation où elle vient à manquer.* »

Pour le bassin versant de la Sèvre niortaise, l'ensemble de rivières et canaux qui déversent leurs eaux dans le Marais poitevin et arrosent plus de 220 communes et près de 400 000 habitants, un projet initial envisageait la création de dix-neuf bassines. « *Nous avons attaqué sur les deux critères, le nombre de retenues et les volumes de prélèvement* », rappelle Patrick Picaud, 66 ans, vice-président de Nature environnement 17, l'une des associations à la pointe de la lutte contre les bassines.

Après une première phase de concertation, le nombre de bassines a été ramené à seize. En mai, le tribunal administratif de Poitiers a déclaré conformes sept ouvrages et donné dix mois aux promoteurs du projet global pour redimensionner les neuf autres bassines afin de réduire le prélèvement global à 6 millions de mètres cubes en hiver, au lieu des 6,9 millions prévus. Le coût global de l'opération a été estimé à 60 millions d'euros, financés à 70 % par de l'argent public (agence de l'eau, Etat, collectivités locales) et à 30 % par les agriculteurs réunis en une Coop de l'eau. A charge pour cette société coopérative à statut privé de travailler en bonne intelligence et en concertation avec l'établissement public du Marais poitevin, qui continuera à surveiller l'état des nappes phréatiques et à proposer un plan de répartition des eaux.

Après deux mois de travaux de terrassement, le chantier de la bassine de Mauzé-sur-le-Mignon est en voie d'achèvement, à quelques centaines de mètres du cours du Mignon. C'est là, au bord de la route départementale 101, que les « *antibassines* » se sont donné rendez-vous, samedi 6 novembre, pour manifester. Aux yeux de ces opposants, défenseurs de l'environnement et adhérents des sociétés de pêche, ces retenues, censées sécuriser les cultures des « *irrigants* », sont un parfait résumé de « *tout ce qu'il ne faut pas faire* ».

## « **Provocation publique** »

« *Le modèle agricole adossé à ces bassines est le pire des modèles existant : on flingue la biodiversité, on produit des aliments de qualité douteuse destinés aux animaux et on contribue à l'accélération du changement climatique* », insiste Benoît Biteau, ancien chercheur en agronomie devenu agriculteur à Sablonceaux (Charente-Maritime) et député européen (EELV). Plus jeune, il avait vu son père adopter ce modèle réputé gourmand en eau, en intrants et en financements publics. Mais depuis qu'il a repris l'exploitation, en 2007, et converti ses 230 hectares à l'agroécologie, il a l'impression, dit-il, de « *reproduire le bon sens paysan de [son] grand-père* ». Tenu à l'isolement pour cause de Covid-19, l'élu, ancien vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes, ne pourra prendre la parole comme il l'avait prévu lors de la manifestation du 6 novembre.

En revanche, des leaders politiques comme Yannick Jadot ou Jean-Luc Mélenchon, déjà venus dire leur hostilité aux bassines en octobre 2020, n'ont pas été conviés. « *On a fait savoir qu'on ne souhaitait pas la présence des candidats à la présidentielle* », indique Julien Le Guet, du collectif Bassines non merci. Le 22 septembre, une autre manifestation, organisée sur le même site, avait attiré quelques centaines de personnes, entraîné des dégradations sur le chantier et provoqué des échauffourées entre militants et gendarmes. Un mois plus tard, Julien Le Guet, 44 ans, a été placé en garde à vue à la gendarmerie de Collonges-sur-l'Autize, poursuivi pour « *provocation publique et directe non suivie d'effet à commettre un délit* ». Trois autres militants ont été interpellés le lendemain.

« Tentative d'intimidation », ont protesté les organisations opposées aux retenues d'eau artificielles. « Nous n'interpellons pas des "antibassines" mais des personnes à qui l'on reproche des infractions », a réagi le procureur de la République de Niort, Julien Wattebled, interrogé par *Le Courrier de l'Ouest*. Les pouvoirs publics redoutent-ils l'installation d'une nouvelle zone à défendre, une ZAD ? Ce n'est pas le projet, assure Julien Le Guet. Le site ne se prête pas à une occupation. « *Notre choix est celui de la mobilité, nous voulons agir sur l'ensemble du bassin versant.* »

Le chantier de la retenue de Mauzé-sur-le-Mignon est désormais mieux protégé. De puissants projecteurs l'éclairent jour et nuit. Un garde, abrité dans un camping-car, veille sur les lieux et filtre les va-et-vient. Derrière les grillages, les pelleteuses ont creusé une sorte de très grand stade. « *Plutôt le Camp Nou de Barcelone que le stade municipal de Mauzé* », sourit Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau, qui conduit la visite des lieux, « *une retenue de taille moyenne* ». Soit 7 hectares d'emprise sur des terres agricoles cédées par leurs propriétaires pour conserver 245 000 mètres cubes d'eau. Avant sa mise en service, cet hiver si tout va bien, il restera à lisser les bords du cratère avec un broyeur, avant de poser une géomembrane qui assurera son étanchéité. Quatre points de remplissage devraient être actifs chaque année entre le 30 novembre et le 30 mars, « *à condition que la nappe phréatique soit pleine ou en débordement* ». L'été venu, huit « irrigants » bénéficieront directement de ces eaux.

## « Des vaches, pas des bâches »

Thierry Boudaud, un agriculteur bientôt quinquagénaire, voit le pilotage public-privé de l'opération comme « *un modèle de gouvernance* ». Les engagements pris par les « irrigants » connectés au réservoir géant seront tenus, promet-il. Le protocole, établi de haute lutte après quelques ateliers de travail réunissant les différentes parties – agriculteurs, pouvoirs publics et associations –, sera respecté à la lettre : non seulement une partie des forages « privés » seront bouchés, mais des haies seront replantées, des fossés recréés et le retour à une plus grande biodiversité sera favorisé, il s'en porte garant. Son seul regret : la bonne gouvernance du programme des bassines – « *un fonctionnement unique !* » – n'a « *pas été suffisamment expliquée* » et les opposants au projet « *ne reconnaissent pas assez les instances de discussion* ». « *On ne va pas vider le marais avec ces retenues ! On n'est quand même pas un groupe de bourins qui ont décidé de faire des retenues tout seuls dans leur coin !* »

Une partie de ses interlocuteurs se disent prêts à le suivre dans ce pari vertueux, où chacun respecterait ses engagements. « *Si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur la gestion de la ressource en eau, c'est quoi la solution ? Comment on avance ?* », interroge Alain Dupuy, le professeur d'hydrogéologie. Mais tout le monde ne partage pas cet optimisme, y compris au sein du monde agricole. La Confédération paysanne sera présente à la manifestation du 6 novembre.

« *Il ne s'agit pas d'une opposition entre écolos et agriculteurs, mais d'une lutte de citoyens contre les agro-industries* », tient à préciser Joëlle Lallemand. Autrefois chercheuse à l'Institut national de recherche agronomique, la présidente de l'APIEEF évoque des études « *montrant que c'est bien l'irrigation qui assèche les rivières, pas les épisodes de sécheresse* ».

Si elle n'a « *rien contre l'irrigation* », elle préférerait qu'on commence par « *réparer ce qu'on a fait* », qu'on replante davantage de haies, qu'on cesse de « *rectifier* » les rivières afin que l'eau retourne dans les nappes, que la zone humide retrouve son rôle naturel. « *Et ensuite, si besoin, on pourra pomper.* » De nature « *un peu trouillarde, mais très déterminée* », elle surveille la montée des tensions entre pouvoirs publics et opposants, qui l'encourage à rejoindre la manifestation de Mauzé-sur-le-Mignon, où elle pourrait se ranger derrière une banderole réclamant « *des vaches, pas des bâches* ». Elle ne croit guère à la théorie du ruissellement vertueux, encore moins à l'existence d'une « *eau magique* », éternellement à disposition.